



JEU-CONCOURS 25 ans du Jardin des Fleurs

Du 10 mars au 3 avril 2015

Règlement du jeu

1. PRESENTATION DES LOTS

Le Jardin des Fleurs réalise un jeu-concours du 10 mars au 3 avril exclusivement sur le site internet : www.lejardindesfleurs.com

Les dotations de ce jeu-concours sont les suivantes :

- **300 coupons de remise : 25% valable 3 mois sur un achat réalisé sur le site internet.**
- **40 bouquets d'une valeur de 40€ (frais de port inclus) à gagner sur le site internet www.lejardindesfleurs.com**

2. MODALITES DU JEU-CONCOURS

Organisation

Flora Nova - Enseigne « le Jardin des Fleurs », 185, Boulevard du Maréchal Leclerc - Immeuble le Plaza CS 61180 - 33064 Bordeaux Cedex, organise 1 jeu gratuit sans obligation d'achat, valable exclusivement sur le site internet www.lejardindesfleurs.com

Règlement déposé chez Maître Jean-Patrick Biran (huissier de justice à BORDEAUX, 117 Cours Balguerie Stuttenberg).

Personnes ayant le droit de participer

L'opération est accessible à toutes personnes, résidants en France Métropolitaine, sauf membres de la société organisatrice et des sociétés participantes (parents alliés et personnels).

Comment participer

Date de l'opération : 10 mars au 3 avril 2015

Date limite de participation : 3 avril 2015

Participation exclusive sur internet sur l'adresse : www.lejardindesfleurs.com et www.anniversaire25ans.lejardindesfleurs.com

Désignation et publication des gagnants

Le format du jeu est un « instant gagnant », le gagnant est immédiatement informé de son gain, puis recontacté ultérieurement par mail pour organiser la remise de son lot.

Les lots sont répartis de façon aléatoire entre les différents participants.

Remise des lots

Les cadeaux seront envoyés à la date convenue avec le gagnant, dans les 6 semaines suivantes le tirage au sort.

Dépôt du règlement complet

Le règlement complet du jeu a été déposé chez Maître Jean-Patrick BIRAN, huissier de justice à Bordeaux. Il est également consultable et à la disposition de tous, dans les magasins « le Jardin des Fleurs ».

3. REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

ARTICLE 1

La Société Flora Nova dont le siège social se situe au 185, Boulevard du Maréchal Leclerc - Immeuble le Plaza CS 61180 - 33064 Bordeaux Cedex, organise du 10 mars au 3 avril 2015, un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat.

ARTICLE 2

L'offre du jeu-concours gratuit est véhiculée par le site internet www.lejardindesfleurs.com et www.anniversaire25ans.lejardindesfleurs.com

ARTICLE 3

Le jeu est ouvert à tous les clients du Jardin des Fleurs résidant en France Métropolitaine à l'exclusion des membres du personnel *le Jardin des Fleurs* et dans la limite d'une participation par foyer, même nom, même adresse.

Les personnes désignées par le tirage au sort et destinataires des lots doivent résigner en France métropolitaine.

ARTICLE 4

Les cadeaux ne pourront être ni échangés, ni remplacés, ni faire l'objet d'une contrepartie financière.

ARTICLE 5

Les participants doivent participer sur la page internet www.lejardindesfleurs.com ou www.anniversaire25ans.lejardindesfleurs.com, ou depuis la page Fan Facebook.

ARTICLE 6

Les personnes désignées comme gagnantes seront immédiatement informées et recontactées sous 6 semaines pour attribution de leur gain.

ARTICLE 9

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions et le retrait.

ARTICLE 10

Les participants font élection de leur domicile à l'adresse communiquée lors de la participation. La société Flora Nova gardera les coordonnées des gagnants/participants pour leur faire éventuellement parvenir des informations sur ses produits.

Les gagnants et participants disposent cependant d'une faculté d'opposition. Les gagnants disposeront d'un libre droit d'accès et de modification prévue par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ARTICLE 11

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses annexes ou additifs déposés chez Maître Jean Patrick BIRAN, huissier de justice, 117 Cours Balguerie Stuttenberg 33000 Bordeaux.

ARTICLE 12

Le règlement du jeu est déposé chez Maître Jean Patrick BIRAN, huissier de justice, 117 Cours Balguerie Stuttenberg 33000 Bordeaux. Ce règlement est également consultable et disponible dans tous les points de vente « le Jardin des Fleurs ».